

**Service Public Fédéral Mobilité
et Transports**

Monsieur H. DE SMEDT-JANS
Rue du Noyer, 254
1030 BRUXELLES

V/Réf. : avant-projet R. Pechère + Partners S.A.
Lb/CH/11570

N/Réf. : AVL/cc/BSA-2.3/s.378

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Cité Moderne. Place des Coopérateurs (Arch. V. Bourgeois).
Avant-projet de réaménagement de l'espace public.
(Dossier traité par Monsieur Elie PAUPORTE)

Avis préalable

Nous avons l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 19 octobre 2005, notre Assemblée a examiné, pour avis préalable, un avant-projet concernant l'objet susmentionné et transmis par l'auteur de projet en date du 6 octobre 2005. Voici l'avis qu'elle a émis à ce propos.

Le réaménagement de la place des Coopérateurs, dans la Cité Moderne, est pris en charge par les accords de coopération (Beliris). Ils sont à replacer dans le cadre de la remise en valeur de cet ensemble moderniste qui porte sur l'immeuble à redents de la place des Coopérateurs et sur la rénovation de l'immeuble de la rue du Grand Air (entreprise par la société coopérative). La CRMS est interrogée par Beliris pour avis de principe sur le projet de réaménagement de la place des Coopérateurs, actuellement en cours d'élaboration.

La demande est documentée par une étude historique complète, effectuée dans les archives, qui permet de bien comprendre la succession des différents projets d'aménagement des espaces publics et leur évolution dans le temps. Elle se fonde sur un relevé précis de la situation existante et sur des schémas reprenant les différentes situations successives, documentées par des photographies y correspondant. La CRMS, qui a pris connaissance du dossier, encourage ce type de démarche qui permet un échange de vue fructueux dès le départ du projet. Elle félicite également l'auteur de projet pour son étude historique.

L'information neuve qui en ressort est, qu'à l'origine (plan du 31 octobre 1922 signé par V. Bourgeois et plan de 1924, également signé par Van der Swaelmen), il était prévu de réaliser un profil de voiries entièrement pavées, bordées de trottoirs dallés. Or, les photographies les plus anciennes (1925) montrent une situation différente. C'est en réalité un problème d'égouttage intervenu entre la commune et la société coopérative qui a conduit à la décision de réaliser un égouttage provisoire, comprenant une soixantaine de fosses à vidanger (24 septembre 1924), situé latéralement par rapport aux voiries (afin de laisser la place à un égouttage central définitif). Cette décision et les contraintes de vidanges expliquent le profil particulier des voiries, en particulier la réalisation de bandes gazonnées dans les parties latérales. Le dessin détaillé des massifs du terre-plein de la place des Coopérateurs est repris sur le plan de 1924, ainsi que les haies de clôtures et arbres d'alignement dont on connaît les essences grâce aux commandes effectuées. Ces indications permettent de restaurer exactement les plantations d'origine. Le métré des trottoirs approuvé en septembre 1924 et les profils et coupes de la même date donnent des indications précises sur la nature des matériaux et les mises en œuvre. Ces documents correspondent aux photos présent en 1925 et confirment la création de bandes de gazon latérales, au détriment du pavage, pour protéger les fosses.

Cette situation a perduré jusqu'à la fin des années 1960 lorsque, en raison de l'accroissement du nombre de voitures, on a décidé de supprimer les bandes engazonnées et de les remplacer par un revêtement d'asphalte recouvrant la totalité de la voirie, permettant plus aisément le parage. Il est à noter que l'étude permet de documenter globalement la totalité des aménagements, alors que l'avant-projet ne porte que sur une petite partie de ceux-ci.

Dans l'objectif de ralentir la vitesse de circulation et de renouer avec la situation documentée par les photographies de 1925, l'avant-projet propose d'organiser la circulation en sens uniques, d'en revenir à une voirie pavée plus étroite, et de restituer les bandes de gazon au détriment de l'assiette carrossable, exactement comme c'était le cas en 1925. Toutefois, ces bandes de gazon devraient, par endroit, pouvoir accueillir des parkings, ce qui oblige de prévoir leur renforcement par un maillage en matériau synthétique. Cette option relativise évidemment la continuité visuelle de ces bandes vertes dès lors qu'elles seront recouvertes de véhicules ; elle risque aussi de poser des problèmes d'entretien là où le parage sera le plus fréquent. Une autre option de l'avant-projet est de déplacer le monument (mémorial Bourgeois) édifié à la fin des années 1960 dans le triangle planté qui prolonge la place des Coopérateurs, car il altère la stricte géométrie des massifs prévus à cet endroit. C'est **pour** approfondir ces questions que l'auteur de projet et Beliris ont souhaité recueillir les remarques de la CRMS.

Vu la faible lisibilité des bandes de gazon qui disparaîtront sous le parage des véhicules, la fragilité de tels dispositifs dans de telles conditions, et le fait que la situation réalisée en 1925 était manifestement destinée à être provisoire, la CRMS encourage plutôt la réalisation d'un aménagement plus robuste, prenant comme référence le concept d'origine, à savoir : une plus large voirie pavée (incorporant la superficie des bandes engazonnées), bordée de trottoirs revêtus de dalles. La Commission estime que la simplicité de cet aménagement permettra de mieux rencontrer les contraintes actuelles (parage, gestion, etc.) et que cette solution aura pour effet d'accroître la lisibilité du réseau viaire et, partant, de redonner toute leur cohérence aux parties plantées dont on prévoit la restauration. La CRMS est toutefois sensible au problème du ralentissement de la vitesse de circulation. Dans cet objectif, elle propose de remettre la totalité des voiries à double sens, ce qui obligera un tout autre comportement des automobilistes. Le terre-plein de la place des Coopérateurs pourrait être mis en valeur en étant complètement dégagé du parage. Ceci pourrait se faire par un agrandissement des trottoirs dallés, avec une simple bordure, sans obstacles physiques tels que potelets ou autres. Pour ce qui concerne le mémorial à Victor Bourgeois, la Commission n'encourage pas son déplacement. Elle estime que son implantation actuelle, se détachant sur la verdure dans une perspective profonde et fuyante, a sa raison d'être. Mais, sans doute, y a-t-il lieu de légèrement adapter les massifs existants (le premier et le dernier), de manière à rouvrir une perspective fuyante à droite du monument (vu depuis le terre-plein) jusqu'aux tilleuls palissés et la rue de la Gérance (voir situation en 1925). Pour ce qui concerne la restauration des autres plantations, conformément à la situation de 1925, la CRMS n'émet pas d'observations particulières.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.
Bureau R. Pechère + Partners S.A. – Monsieur Bazelmans, rue de Belle-Vue, 3 – 1000 BRUXELLES

